

dimanche 01 juillet 2012

Des repères stables pour surmonter la crise

Voit-on, en pleine tempête, un capitaine décider de changer le mât de son navire ? Ce serait insensé ! Or, nous sommes en pleine tempête économique et celle-ci ébranle dangereusement la société. Il serait donc très imprudent de bouleverser les structures de la société au moment où les gens ont besoin de s'appuyer sur des repères solides et stables pour surmonter les difficultés.

Il est vraisemblable que toutes les promesses de campagne qui engageaient des dépenses ne pourront être tenues. Car, elles hâteraient la catastrophe que l'on tente d'éviter. De plus en plus de Français le comprennent. Voyant les difficultés de la Grèce, de l'Espagne et de l'Italie, ils ne veulent pas se trouver dans une situation comparable. De plus, ils ont conscience qu'un nouveau répit est accordé à l'Europe grâce aux décisions prises cette semaine par les chefs d'État Européens et saluées comme un succès. Beaucoup souhaitent mettre ce temps à profit pour recréer une situation économique saine.

Dans ce contexte de prise de conscience, il paraît inutile de s'arc-bouter sur des mesures symboliques qui auraient plus d'effets négatifs que positifs sur l'économie. Il serait tout aussi dangereux de chercher à donner le change en mettant en œuvre des mesures sociétales qui transformeraient en profondeur les structures de la société. La paix sociale ne s'achète pas, elle se construit.

Ce qui structure en profondeur les sociétés, c'est le système de parenté. L'humanité déborde d'imagination tant ils sont divers : ainsi, dans certains pays d'Afrique où existe la polygamie, c'est l'oncle qui a autorité sur le neveu ; dans certaine tribu du Bangladesh, c'est la femme qui détient l'autorité familiale et c'est la plus jeune fille qui en hérite et l'exerce, etc. En Europe, la famille est la cellule de base de la société. Le système de parenté se définit dans le cadre de l'union de l'homme et de la femme. Le mariage a aussi été créé pour définir la filiation qui permet à chacun de savoir d'où il vient et pour protéger les femmes. Mais, dans ce paysage très varié, l'humanité a une constante : ces systèmes traversent les siècles. Jusqu'à présent, les sociétés ne s'aventuraient pas à en changer en cours de route.

En France, le mariage homosexuel transformerait le système de parenté puisqu'un enfant pourrait avoir juridiquement deux pères ou deux mères et non un père et une mère. Il ne s'agit en aucun cas de porter un jugement sur des choix personnels, mais de constater que derrière une revendication juridique se profile un bouleversement beaucoup plus profond de la société dont les conséquences anthropologiques n'ont pas été étudiées. Les citoyens n'ont donc pas tous les éléments en main pour forger leur opinion. Il serait de plus, très imprudent d'affaiblir encore les repères dont ont tant besoin les jeunes générations pour se construire.

Jeanne Emmanuelle Hutin